

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL POUR LE PROJET DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARCS RÉGIONAUX

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU
COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR LES
PARCS RÉGIONAUX 2012

Le 27 novembre 2012

MISE EN CONTEXTE

- Proposition de créer une association lors du colloque 2011
- Une quinzaine de personnes se sont présentées à un déjeuner-causerie pour discuter du projet
- DAA Stratégies a proposé de s'impliquer dans l'animation d'un comité de travail qui aurait comme objectif de confirmer l'intérêt des parcs et définir un modèle associatif préliminaire
- 8 participants ont démontré de l'intérêt pour s'impliquer avec le comité
- Le comité est officiellement créé

MEMBRES DU COMITÉ

- Ysabelle Roy, Parc régional Beauharnois-Salaberry
- Stéphane Michaud, Parc régional du Bois de Belle-Rivière
- Sylvie Labelle, Division des parcs et installations, ville de Longueuil
- Stéphane Legault, Parc du Domaine Vert
- Anne Desautels, Gestion des grands parcs, ville de Montréal
- David Lapointe, Parcs régionaux de la Matawinie
- Éric Wagner, MÉLS (observateur)
- Diane Boudreault, MÉLS (observateur)
- Dany Bouchard, DAA Stratégies (animateur)

- 2 représentants provenant du Parc de la Rivière-des-Milles-Iles et du Massif du Sud se sont désistés après avoir quitté leur emploi

BUT ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- Définir les bases de la création de l'association en ce qui a trait à sa vision, ses orientations et son cadre de fonctionnement
- Définir la mission de l'organisme
- Identifier les principes directeurs de l'AQPR
- Présenter un document de référence lors du colloque 2012
- Orchestrer la création d'un CA provisoire qui aura le mandat de fonder l'AQPR à court terme

Description de la démarche



RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- 4 rencontres de travail à Montréal
 - 16 juin 2011
 - 24 avril 2012
 - 29 mai 2012
 - 30 octobre 2012
- Réalisation d'un sondage auprès des parcs par DAA Stratégies (avril à septembre 2012)
- Recherches, analyses et réflexion stratégique
- Échanges avec le MÉLS, MAMROT, MRNF, Tourisme Québec
- Production de 2 Documents de travail

RÉSULTAT DU SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DE 87 RÉPONDANTS (GESTIONNAIRES DE PARCS)

Il n'existe actuellement aucune association représentative de l'industrie des parcs régionaux au Québec. Croyez-vous à la pertinence et à l'utilité de la formation d'une telle association?

- Très pertinent 40,0 %
- Pertinent 37,8 %
- Moyennement pertinent 20,0 %
- Pas pertinent 2,2 %

RÉSULTAT DU SONDAGE (SUITE)

En quoi l'association pourrait-elle être utile à l'industrie et à ses membres? Indiquez l'ordre de pertinence pour chaque élément (1 étant le plus important, 2 le second, et ainsi de suite)

1. Représentation
2. Promotion
3. Services aux membres
4. Contrôle et normes de qualité
5. Formation
6. Autre: échange d'expertise

RÉSULTAT DU SONDAGE (SUITE)

Seriez-vous prêt à adhérer à une telle association?

Oui	93 %
Non	7 %

Seriez-vous prêt à payer une cotisation annuelle pour bénéficier de ces services?

Oui	88 %
Non	12 %

RÉSULTAT DU SONDAGE (SUITE)

Si oui, jusqu'à combien votre organisation serait-elle prête à déboursier pour adhérer, sur une base annuelle, à l'association?

Moins de 100 \$	42,1 %
100 à 250 \$	44,7 %
251 à 500 \$	13,2 %
501 à 750 \$	0,0 %
751 \$ et plus	0,0 %

42 % ont démontré de l'intérêt à s'impliquer auprès d'une association

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARCS RÉGIONAUX (AQPR)

Résumé des travaux et
recommandations du comité spécial

POURQUOI UNE ASSOCIATION?

- Une très large majorité des gestionnaires de parcs reconnaissent l'utilité de former une association
- Contrairement aux autres provinces canadiennes, il n'existe pas encore de regroupement représentatif de ce secteur au Québec
- Les organismes gestionnaires de ces territoires ont des besoins en commun et ils souhaitent pouvoir échanger et travailler ensemble
- Le cadre légal et organisationnel des parcs régionaux doit être revu sous peu par le gouvernement et la présence d'une association favorisera l'évolution du dossier
- Les parcs régionaux sont un parfait exemple de synergie, car ils contribuent au plan d'action gouvernemental pour un mode de vie physiquement actif, à la stratégie de développement durable et de l'occupation et la vitalité du territoire québécois et au développement touristique et économique des régions

DÉFINITION D'UN PARC RÉGIONAL

- Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées
- Un parc régional est un territoire dont la création émane d'une initiative locale ou régionale. Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives
- Il s'agit d'un territoire où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, pourvu qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur et dans le respect de la vocation dominante du récréotourisme sur le territoire
- Il s'agit d'un territoire en milieu rural ou urbain, à prédominance récréotouristique, qui attire une clientèle à la fois locale, régionale et touristique

ÉLÉMENTS DE POSITIONNEMENT DE L'AQPR

En marge de la définition d'un parc régional, d'autres critères devraient servir de balise pour l'encadrement des membres

- Être un parc dont la composante naturelle est dominante
- Adhérer aux principes du développement durable
- Être ouvert sur une base saisonnière ou annuelle
- Avoir des pôles d'activités dont certains peuvent être intensifs
- Accepter, sans être primées, les activités motorisées si elles sont bien balisées
- Proposer des services et des activités de plein air

ÉNONCÉ DE VISION DE L'AQPR

Être un réseau québécois fort, dynamique et reconnu de parcs nature à vocation récréotouristique qui développe et fait la promotion d'une image de marque distinctive et qui adhère aux principes du développement durable afin de renforcer la qualité de l'expérience des visiteurs

ÉNONCÉ DE MISSION

L'AQPR a pour mission de représenter, mettre en valeur et promouvoir les parcs nature qu'elle regroupe et de favoriser le partage d'expertise auprès de ses membres. Aussi, elle offre divers services qui répondent aux besoins de ceux-ci

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs ont pour but d'indiquer une direction. Ils reflètent la compréhension actuelle des grandes orientations de développement. Les buts principaux poursuivis par l'**AQPR** dans l'application de ces principes, dans la gestion de ses activités particulières, demeurent toujours d'assurer un soutien technique et stratégique à ses membres

Voici donc les principes directeurs qui guideront la mise sur pied de l'**AQPR**.

- Développer et maintenir l'image de marque
- Promouvoir les activités de plein air et le contact avec la nature
- Offrir un excellent service aux membres
- Soutenir le réseautage, la collaboration et le partenariat
- Ancrer le développement durable et responsable
- Stimuler l'innovation
- Assurer un réel leadership

CADRE DE GESTION ET STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Outre l'établissement du modèle de gouvernance incluant les règlements généraux, le CA provisoire devra planifier la mise en place de l'organisme ainsi que ses ressources financières et humaines. Certaines conditions devraient favoriser la réalisation du projet:

- Mobilisation de la part des membres du CA provisoire;
- Présence d'un chargé de projet expérimenté;
- Limiter le coût de projet;
- Minimiser les frais de fonctionnement;
- Profiter des services d'une équipe multidisciplinaire et déjà bien établie;

CADRE DE GESTION ET STRUCTURE OPÉRATIONNELLE (SUITE)

Afin de favoriser le processus de création de l'association et d'accélérer la mise en place de sa structure de fonctionnement, le comité suggère que le CA provisoire devrait considérer de confier en sous-traitance la gestion des opérations de l'association

Quelques avantages

- Mise sur pied rapide de l'association
- Économie sur les frais de fonctionnement
- Personnel compétent déjà en place
- Place d'affaires, équipement et matériel déjà disponibles
- Notoriété de l'organisme gestionnaire
- Expérience de l'équipe de gestion
- Réseau de contacts

Les inconvénients de ce modèle devront cependant être pris en considération afin de ne pas nuire à l'autonomie de l'organisme (visibilité, indépendance, structure légère, etc.)

MEMBERSHIP

L'élaboration de la structure du membership (catégories, cotisations, conditions, etc.) représente une étape stratégique importante du projet. Il existe plusieurs modèles très inspirants (France, États américains, Australie, Ontario, Colombie-Britannique, etc.)

Le modèle qui sera établi et adopté par le futur CA de l'AQPR devra tenir compte des impératifs financiers et de la mission de l'organisme

Les données recueillies lors du sondage 2012 pourront servir de base de travail

LES ACTIVITÉS, PRODUITS ET SERVICES DE L'AQPR

- Réseautage et échanges
- Formation
- Représentation politique
- « Image de marque » et reconnaissance
- Achats regroupés
- Assurances
- Conseils techniques et professionnels
- Mise en marché et communications
- Centre de documentation et de recherche
- Autres: selon les priorités du CA et des besoins exprimés

PROCHAINES ÉTAPES

1. Former un Conseil d'Administration provisoire
2. Identifier un promoteur(un parc régional)
3. Élaborer un plan stratégique et d'affaires (trouver le financement et les professionnels)
4. Identifier les options de gouvernance et de gestion
5. Incorporer l'OBNL, nommer des officiers et adopter des règlements généraux
6. Rechercher du financement pour le démarrage de l'organisme
7. Compléter le montage financier et démarrer les opérations



FIN DE LA PRÉSENTATION